

# Réseau Handicap Psychique

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale



## Présentation de l'Intervention individualisée à destination des Professionnel.le.s Prescripteur.rice.s



Le GCSMS RéHPsy est financé par l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil départemental de l'Isère. Créé en 2002, il fédère des structures sanitaires, médico-sociales et sociales ainsi que des associations de personnes concernées ; de proches/familles tout comme des professionnel.le.s libéraux.ales (dont des médecins généralistes et psychiatres)

Ses rôles sont divers :

- **Intervention individualisée** auprès de personnes concernées par un handicap psychique, dans l'objectif de favoriser le **rétablissement**
- Centre de **ressources** (information/orientation)
- Actions de **déstigmatisation** (sensibilisation/formation)
- **Représentation nationale**



Pour plus d'informations [www.rehpsy.fr](http://www.rehpsy.fr) ou au secrétariat de votre coordination locale

# A qui s'adresse l'intervention individualisée ?

Toute personne, adulte, en situation de **handicap psychique** c'est-à-dire présentant des troubles psychiques (ex : troubles bipolaires, schizophrénie, troubles de la personnalité, troubles anxieux invalidants, comorbidités addictives, troubles du spectre autistique sans déficience intellectuelle...) retentissant sur la vie quotidienne, sociale, familiale, scolaire, professionnelle...

## Dans quelle situation s'adresser au RéHPsy ?



### À quel moment ?

Lorsque la situation apparaît comme « complexe » (que ce soit aux yeux de la personne, de son entourage personnel et/ou professionnel), lorsqu'il est difficile de mettre en place ou de trouver des solutions



### Pourquoi ?

Pour solliciter une aide partenariale à la construction d'un **projet personnel, professionnel ou du parcours de vie** (travailler en milieu ordinaire, vivre en logement autonome, être accompagné.e à la vie sociale, etc...)



### Comment ?

Soit en demandant les documents par **téléphone** ou par **mail** au secrétariat de votre coordination locale, soit via le **site Internet** sur lequel vous pouvez télécharger :



Le formulaire de **demande d'intervention**

et

Le formulaire de **demande de prise en charge**



Ces deux documents sont à compléter par la personne concernée. Un.e professionnel.le ou un.e proche/famille peut accompagner la demande d'intervention.

La prise en charge par le RéHPsy ne nécessite ni **RQTH**, ni **notification** de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) ou Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)  
Elle est **gratuite** pour la personne concernée

# De quelle façon le RéHPsy peut-il intervenir ?



En proposant un **appui dans la mise en place du projet** de la personne notamment grâce à l'Equipe spécialisée d'évaluation du handicap psychique (ESEHP) et l'ensemble des partenaires entourant la situation

L'ESEHP est composée de professionnel.le.s ou de bénévoles locaux, issu.e.s de professions différentes, et se regroupe régulièrement au travers du Comité technique (CoTech) afin de présenter des situations de personnes concernées (avec leur accord) pour proposer un parcours d'évaluation en fonction de leur projet.

L'accompagnement RéHPsy n'a lieu qu'avec le **plein accord** de la personne concernée.

**L'intervention individualisée proposée par le RéHPsy est la suivante :**



**Formulation des besoins par la personne concernée**, en concertation avec les acteurs qui l'accompagnent déjà, afin d'évaluer les solutions possibles

Possibilité de soumettre la situation au regard de l'Equipe spécialisée d'évaluation du handicap psychique (ESEHP), lors d'un Comité technique (CoTech)



**Construction, ensemble, d'un plan d'action pour un projet de vie vers le rétablissement** avec l'élaboration d'un Plan personnalisé de santé (PPS) qui découle vers des propositions (évaluation complémentaire : bilan neuropsychologique ; orientation vers un diagnostic ; interventions de **réhabilitation psychosociale** ou de **remédiation cognitive** ; stages au sein de structures ; dispositifs sanitaires, médico-sociaux, sociaux...)



Accompagnement dans l'articulation des actions pour favoriser la réalisation du projet : **coordination** des actions des professionnel.le.s, **lien avec la personne** pour faciliter la mise en place.

## Les membres du RéHPsy



S'engagent à respecter la confidentialité des informations des personnes concernées

## Besoin d'aide ?

Dans le cadre de sa fonction ressource, le RéHPsy reste à votre écoute pour toute demande **d'information, d'orientation** et/ou de **sensibilisation**



# Pour nous joindre

## Isère

Au Centre ambulatoire de santé mentale  
8 Place du Conseil national de la Résistance – 38400 Saint-Martin-d'Hères  
Abrite également le siège de la coordination générale



04 56 58 84 30



[contact@rehpsy.fr](mailto:contact@rehpsy.fr)

Pour les personnes vivant dans le Nord-Isère :



04 56 58 84 29



[contact@rehpsy.fr](mailto:contact@rehpsy.fr)

Nous disposons de bureaux pour vous accueillir, suivant votre lieu de vie



## Drôme

45 avenue Victor Hugo – 26000 Valence



04 26 50 55 76



[contact26@rehpsy.fr](mailto:contact26@rehpsy.fr)

## Savoie

Au 1<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'APAJH 73  
11 rue Daniel Rops – 73160 Cognin



04 56 58 84 29



[contact73@rehpsy.fr](mailto:contact73@rehpsy.fr)

## Haute-Savoie

219 chemin des Bois du Fornet – 74800 La Roche sur Foron



04 56 58 84 29



[contact74@rehpsy.fr](mailto:contact74@rehpsy.fr)

Un site Internet est à votre disposition : [www.rehpsy.fr](http://www.rehpsy.fr)

Icônes : <https://icons8.com>

